



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil municipal du Village de Val-David a adopté à sa séance ordinaire tenue le 12 novembre 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 602-5

Ce règlement amende le Règlement de lotissement numéro 602 afin de modifier et préciser les normes de lotissement dans un secteur riverain et de préciser un renvoi interne.

Une copie de ce règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Val-David, ce 13e jour de janvier 2020.

(Signé) Lucien Ouellet Ouellet)

Lucien Ouellet
Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint